Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation "Permis de conduire " financée par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Vous avez choisi de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la typologie mentionnée à l'article R. 221-4 du code de la route :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie D
☐ A1	☐ B	☐ C	☐ D
☐ A2	☐ B1	☐ C1	☐ D1
	☐ BE	☐ C1E	☐ D1E
	☐ B78	☐ CE	☐ DE

Rappel des trois conditions d'éligibilité du titulaire CPF /de l'apprenant :
1° l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;

2° vous ne faites pas l'objet d'une suspension ou d'une annulation de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.

3° la prestation achetée avec vos droits CPF ne doit pas correspondre à :
- des heures de conduite complémentaires ;
- une remise à niveau ou à une récupération de points ;
- des heures de conduite permettant de passer de la boite manuelle à la boite automatique ou inversement ;
- la formation de 7 heures permettant aux titulaires du permis B de conduire un deux-roues ou troisroues motorisé ;
- la formation complémentaire de 7 heures pour l'obtention du permis A si vous avez le permis A2 depuis au moins 2 ans ;
- adapter le poste de travail déjà occupé au sein de l'entreprise (le financement revient exclusivement à l'employeur dans ce cas).

Merci de répondre au questionnaire ci-dessous en fonction de votre situation :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.
Si oui, répondre aux deux questions ci-dessous :

Quel est le projet ?

.....

En quoi ce permis contribuerait à la réalisation de votre projet ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel :

☐ Il facilitera votre recherche d'emploi

☐ En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile

☐ Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)

☐ Vous etes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

☐ Autre (préciser): .....

Attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une prestation "Permis de conduire " financée par le Compte Personnel de Formation (CPF)

Cas n°3 L'obtention du permis de conduire contribuerait à une évolution professionnelle (et non pas adaptation du poste de travail) au sein de votre entreprise.

Laquelle ?

.....

☐ **J'atteste sur l'honneur ne pas être en situation de suspension/retrait de permis ou d'interdiction de passer le permis de conduire.**

☐ **Je dispose déjà d'une ou plusieurs catégories de permis de conduire d'un véhicule terrestre à moteur en cours de validité.**

Préciser laquelle ou lesquelles : .....

Indiquer le numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé (NEPH) : .....

Avez-vous déjà mobilisé votre CPF pour financer un permis de véhicule terrestre à moteur ?

☐ **OUI** ☑ **NON**

Dans l'affirmative, lequel/lesquels Et quand :

.....

Je, soussigné

☐ **Atteste sur l'honneur que l'utilisation de mon CPF financera une action éligible comme indiquée ci-dessus et que mes déclarations sont sincères.**

Avertissement : « Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. » article 441-1 du code pénal. Le faux, l'usage de faux ainsi que la tentative sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende au-delà de l'obligation de rembourser les droits CPF indûment mobilisés.

À ..... Le, **06/11/2026**

Signature du titulaire :

Nom et signature du responsable de l'auto-école + cachet de l'entreprise

Ecole de conduite Car'Bur - Wintzenheim

Responsable: M. Thomas BUR
15 ROUTE DE COLMAR
68920 WINTZENHEIM
Tél: 03.68.07.79.49 - contact@autoecole-carbur.fr
Siret: 95166185900011 - Agr: E2306800150
TVA Intra: FR12951661859 - APE: 8553Z

Attention : L'attestation doit être proposée au titulaire par l'organisme de formation qui en assure la bonne complétude et la conserve. Elle pourra être demandée à tout moment par la Caisse des Dépôts.